



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour réduire les nuisances sonores de l'aéroport de la Blécherette »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour augmenter la redevance du droit distinct et permanent de superficie (DDP9 dont bénéficie la société Aéroport de la région lausannoise La Blécherette SA »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe la Confédération que la Ville de Lausanne s'oppose à ce que des pilotes d'armées viennent s'entraîner sur son territoire et sur le terrain dont elle est propriétaire. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe